

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 décembre 1981

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE BUDGET

ON DEMANDE LE RETRAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, tous les groupes importants d'hommes d'affaires, tous les grands syndicats et toutes les associations de consommateurs se sont élevés contre les effets absurdes, aberrants et absolument négatifs du budget du 12 novembre sur l'économie canadienne. Je propose donc, appuyé par le député de Calgary-Est (M. Kushner):

Puisque tous les postes budgétaires sont étroitement liés et que chaque disposition se répercute sur les autres, que le ministre des Finances retire aujourd'hui toutes ses propositions budgétaires du 12 novembre, qu'il embauche une toute nouvelle équipe spécialisée dans la planification budgétaire et fiscale et qu'il présente un nouveau budget dès janvier.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES VISITES DE NOËL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que les ministres, une fois rentrés chez eux à bord d'avions à réaction du gouvernement et après avoir dégusté en compagnie de leur famille et de leurs amis un repas de Noël de 16 services, se souviennent des mots qui figureront sur des dizaines de milliers de cartes de Noël: «Chère Maman, j'aurais aimé être à la maison pour Noël, mais le parti libéral a décidé d'imposer nos billets d'avion. C'est beaucoup trop quand cela vient s'ajouter aux taxes sur l'essence et les hausses d'impôt dans les budgets d'avril et octobre derniers. Ne t'inquiète pas, Maman, je demeurerai sagement dans ma chambre et finirai le dernier colis de CARE que tu m'as fait parvenir. Maudits soient les libéraux, mais toute mon affection à Papa!

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: Bravo!

Des voix: Non.

POSTES CANADA

LES CONSÉQUENCES DE L'AUGMENTATION DU TARIF POSTAL POUR LES ORGANISATIONS DE BÉNÉVOLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, le gouvernement actuel refuse de reconnaître les effets dévastateurs que l'augmentation massive des tarifs postaux qu'il envisage ne manquera pas d'avoir sur les groupes canadiens qui font du bénévolat. Ainsi, à cause de l'augmentation de \$1,200 par année de ses frais postaux, la section régionale de Waterloo de l'Association canadienne pour la santé mentale aura bien du mal à mobiliser ses 250 bénévoles. Je propose donc, avec l'appui du député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Que la Chambre exhorte le ministre chargé de la Société canadienne des postes, le secrétaire d'État en sa qualité de ministre chargé du programme d'action bénévole ou le ministre des Finances de prendre la parole à la Chambre et d'expliquer aux bénévoles du Canada pourquoi le gouvernement méconnaît et décourage une générosité et une sollicitude qui sont plus nécessaires que jamais à cette époque de chômage et d'inflation sans précédent.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'ENLÈVEMENT DE LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente qui nécessite l'intervention immédiate du gouvernement. Tous les appartements que la SCHL possède ou exploite dans la partie sud de la Colombie-Britannique et dans de nombreuses autres régions du Canada sont isolés avec de la mousse d'urée-formaldéhyde. Puisque le ministre chargé de la SCHL, en sa qualité de propriétaire, a omis de prévenir ses locataires de la chose, que certains d'entre eux éprouvent maintenant de sérieux problèmes de santé, et que, ce faisant, il a témoigné encore une fois de son irresponsabilité et de celle du gouvernement qui, après avoir favorisé l'isolation avec de la mousse d'urée-formaldéhyde, refuse maintenant de venir en aide à ses victimes, je propose avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que le ministre ordonne immédiatement à la SCHL d'enlever toute la mousse d'urée-formaldéhyde de ses édifices, d'indemniser tous ses locataires qui éprouvent des problèmes de santé, et d'établir ainsi un précédent pour ce qui est d'indemniser toutes les victimes du programme d'isolation au moyen de la mousse d'urée-formaldéhyde.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?